

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 7 novembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

PRIX DE L'ESSENCE

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

HÔPITAUX

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M^{me} Scott-Wallace

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Dornan

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M. Dornan

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M. Dornan

CONFLIT D'INTÉRÊTS

M^{me} S. Wilson

L'hon. M. Gauvin

M^{me} S. Wilson

L'hon. M^{me} Holt

M^{me} S. Wilson

L'hon. M^{me} Holt

SOINS DE SANTÉ

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

PRIX DE L'ESSENCE

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour.

[Traduction]

Madame la présidente, nous avons signalé ici, à la Chambre, le risque que représente l'élimination de la majoration liée au coût du carbone pour les revenus des détaillants, pour la viabilité de l'exploitation des magasins et pour la disponibilité de l'approvisionnement en essence un peu partout dans la province, surtout dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Nous n'avons toutefois pas parlé de la perte de recettes provinciales. Le ministre des Finances se lèverait-il pour nous dire à quel montant s'élèvera la perte de recettes provinciales due à l'élimination de la majoration liée au coût du carbone?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de la question. Je trouve intéressant que l'opposition se concentre sur le coût de la mesure, car celle-ci signifie en fait que les gens du Nouveau-Brunswick ne dépenseront pas 84 millions de dollars pour de l'essence. Il s'agit des gens qui, à l'heure actuelle, éprouvent des difficultés à composer avec le coût de la vie. Ils veulent un gouvernement qui a à cœur de les aider à s'en sortir et à payer leurs factures. Donc, notre gouvernement, comme nous l'avons fait un certain nombre de fois... Nous avons sacrifié 90 millions en recettes pour réduire les factures d'électricité de 10 %, soit l'équivalent de la taxe provinciale. Nous retournons maintenant les 84 millions aux gens du Nouveau-Brunswick sous forme d'économies en réduisant de 8 ¢ le prix de l'essence le 1^{er} décembre. Les gens du Nouveau-Brunswick sont toujours au premier plan dans notre esprit, et nous travaillons pour eux et pour leur permettre de s'en sortir.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. La réalité, c'est que j'essaie de comprendre les calculs des gens du gouvernement ainsi que la raison pour laquelle ils croient que le tout se concrétisera. Ils répètent le montant de 8,24 ¢. Nous ne croyons pas que les consommateurs bénéficieront réellement de retombées ; je tente donc de comprendre le raisonnement des gens du gouvernement et la façon dont ils sont parvenus à une telle conclusion, mais je n'y arrive pas.

Les recettes recueillies auprès des contribuables nous permettent de payer les services qui nous sont chers et dont nous avons tous besoin : les soins de santé, l'éducation, l'entretien des infrastructures et bien d'autres. Le gouvernement actuel enregistre déjà un déficit de 668 millions de dollars. Donc, si, une fois appliquée intégralement, la majoration liée au coût du carbone est de 8,24 ¢ le litre, comme la première ministre le répète, à combien s'élèveront les conséquences de son élimination sur le déficit?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Vous savez, on peut très bien dire que l'on rend la vie plus abordable pour les gens du Nouveau-Brunswick. Encore une fois, nous ne croyons pas que cela se produira. Nous tentons toutefois de déterminer si le gouvernement a fait ses devoirs pour évaluer les répercussions potentielles de la mesure sur les recettes. Voilà tout ce que nous demandons ce matin : Combien la mesure coûtera-t-elle? Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Je trouve incroyable que le député d'en face continue à minimiser l'importance de tâcher d'aider les gens du Nouveau-Brunswick et de réduire le prix auquel ils paient l'essence. Il a dit : Eh bien, d'une part, il pourrait en être ainsi, mais... Il se préoccupe plus des résultats financiers collectifs que de ceux des gens du Nouveau-Brunswick, et nous savons que les finances de la province sont en mesure de supporter des responsabilités que les gens du Nouveau-Brunswick ne peuvent pas supporter en ce moment. Nous avons fait les calculs. Le tout varie en fonction de l'utilisation et des résultats, mais nous savons que le coût de la mesure pour la province se situe entre 8 et 10 millions de dollars. Nous sommes prêts à l'assumer pour ne pas imposer des coûts de 84 millions aux gens du Nouveau-Brunswick qui éprouvent des difficultés à l'heure actuelle.

[Original]

Il nous incombe d'accorder la priorité aux gens du Nouveau-Brunswick. Je ne comprends pas pourquoi le parlementaire du côté de l'opposition ne veut pas aider les gens du Nouveau-Brunswick. Toutefois, notre gouvernement veut les aider, et nous le ferons chaque fois que nous aurons l'occasion.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : La première ministre continue à s'entêter, Madame la présidente, car rien ne garantit que la mesure aura des retombées et viendra réellement aider les gens. J'ai finalement obtenu le montant. J'avais déjà effectué des calculs, Madame la présidente. Le montant se situe entre 8 et 10 millions de dollars. Au bout du compte, toutefois, nous ne croyons pas que le tout soit réellement...

(Exclamations.)

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Doucement, Madame la première ministre. Doucement.

Nous ne croyons pas que la mesure aidera réellement les gens du Nouveau-Brunswick. Voici pourquoi. Si les gens du Nouveau-Brunswick ne bénéficient pas de retombées comme

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

le disent les parlementaires du côté du gouvernement... Ces derniers ont promis une réduction de 4 ¢. Ils l'ont promise. Il y a la taxe provinciale sur l'essence. Son prix est fixe, à 10,87 ¢ le litre. Les gens d'en face pourraient retrancher 4 ¢ de la taxe. Ils ont déjà retranché 90 millions de dollars des factures d'électricité. Procéder ainsi coûterait environ 40 millions, en fonction de la consommation, mais cela garantirait — garantirait — que les gens du Nouveau-Brunswick bénéficiaient de la réduction concrète de 4 ¢ promise par les parlementaires du côté du gouvernement. D'un trait de crayon, comme la première ministre se plaît à dire, ces derniers pourraient le faire. La première ministre réexaminerait-elle le tout, plutôt que de mettre en péril l'approvisionnement en essence et les détaillants du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Eh bien, il est intéressant que les parlementaires du côté de l'opposition veuillent maintenant prendre des demi-mesures. Ils parlent de 40 millions de dollars. Nous parlons d'avantages s'élevant à 84 millions pour le Nouveau-Brunswick par la réduction du prix de l'essence. Il est d'autant plus intéressant d'entendre le député d'en face se préoccuper des coûts assumés par le gouvernement, alors que son gouvernement, lorsqu'il était au pouvoir, avait proposé la plus grande réduction jamais apportée aux recettes, en promettant de sacrifier les recettes de la TVH, d'une valeur d'un demi-milliard de dollars. Le fait que le député se préoccupe d'un montant d'environ 8 à 10 millions, alors que son gouvernement était prêt à céder un demi-milliard de dollars de recettes, est plutôt fort.

Nous continuerons à tâcher de trouver toutes les façons possibles d'aider les gens du Nouveau-Brunswick à composer avec le coût de la vie. C'est ce que nous avons fait en réduisant le prix de l'essence, en gelant les évaluations foncières, en rendant gratuit le vaccin contre le VRS et en fournissant des petits-déjeuners dans les écoles. Nous nous occupons continuellement des gens du Nouveau-Brunswick et de leur intérêt supérieur. Nous continuerons à le faire.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, les 300 millions de dollars d'un fonds ont été dépensés, une somme de 152 millions provenant des compagnies de tabac est disparue, et le déficit s'élève à 668 millions, mais il n'y a rien de mieux pour les gens du Nouveau-Brunswick, Madame la présidente. Voilà les mathématiques des Libéraux.

HÔPITAUX

Madame la présidente, j'ai une question pour le ministre de la Santé. Une personne résidant dans la circonscription du ministre était en tête de la liste d'attente pour une place dans un foyer de soins. Conformément aux directives du gouvernement, cette personne a été transférée de l'hôpital régional vers le St. Joseph's Hospital.

Le gouvernement a ensuite décidé de suspendre le transfert de personnes âgées de St. Joseph's vers des lits en foyer de soins, de sorte que la dame ne peut plus obtenir une place qu'elle aurait pu obtenir si on l'avait laissée à l'hôpital régional.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je rappelle au ministre que, à cause des décisions du gouvernement, des personnes âgées sont toujours transférées hors de l'hôpital régional. La personne âgée en question est coincée. Nous croyons tous à un traitement équitable et à des soins équitables dans notre système de santé. Les mesures prises par le gouvernement ont créé une situation d'inégalité pour patiente en question et pour bien d'autres personnes. Que fera le ministre pour remédier à la situation? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, nous avons un total net de 84 nouveaux médecins, ainsi qu'un total net de 214 nouveaux membres du personnel infirmier immatriculé et de 201 nouveaux membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé, pour un total de 415 nouveaux membres du personnel infirmier dans la province. Cela nous aide à offrir des soins communautaires, des soins hospitaliers et des soins ambulatoires, ainsi qu'à mettre sur pied des cliniques de soins offerts en collaboration, pour que les gens n'aient pas à se présenter à l'hôpital et à se retrouver dans une situation où ils sont coincés.

Je ne vais pas traiter du cas en question, mais j'éprouve de l'empathie envers la personne mentionnée qui n'a pas accès à l'endroit offrant, dans la collectivité, les soins dont elle a besoin. Il est judicieux de votre part de soulever la question aujourd'hui. Nous nous soucions tous des personnes âgées qui sont dans nos hôpitaux. Je suis content que nous travaillions à l'élaboration d'un plan de concert avec le ministère du Développement social. Nous déplacerons ces personnes, ainsi que la dame en question, dans la collectivité le plus rapidement possible.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Aucune réponse n'a été donnée aux patients qui ont été transférés et qui sont maintenant coincés en raison des décisions du gouvernement actuel. Les parlementaires du côté du gouvernement pourraient simplement prendre les personnes qu'ils ont transférées de l'hôpital régional vers le St. Joseph's, déplacer d'abord les personnes qui se trouvent à St. Joseph's, comme ils auraient dû le faire, puis simplement continuer le même mouvement, mais le ministre n'a donné absolument aucune réponse, Madame la présidente.

Les parlementaires du côté du gouvernement se livrent à un exercice de communication à propos de la liste d'attente des patients. Ils disent à qui veut l'entendre que les changements qu'ils apportent retirent aujourd'hui des gens de la liste d'attente, mais les faits dressent un portrait complètement différent. Au cours des six derniers mois, plus de 10 000 personnes se sont ajoutées à la liste d'attente des gens en quête d'un médecin, ce qui a fait passer de 114 000 à 124 000 le nombre de personnes sur la liste. La situation empire, au lieu de s'améliorer comme l'avait promis le gouvernement.

Les parlementaires du côté du gouvernement ont promis « Le changement en action », mais ils n'ont pas dit qu'ils faisaient marche arrière. Comment le ministre peut-il justifier que la liste s'allonge et que les gens attendent encore plus longtemps avant d'obtenir un médecin? Merci, Madame la présidente.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je suis reconnaissant des bonnes nouvelles. Il y a 10 000 personnes de plus au Nouveau-Brunswick. Les gens n'amènent pas leur médecin avec eux lorsqu'ils arrivent. C'est un défi. Notre population s'accroît. Hier, j'ai eu l'occasion de parler à des gens qui, d'habitude, ne m'envoient pas de courriels, mais qui sont bien contents d'avoir été retirés de la liste. Nous concentrons nos efforts sur nos collectivités et sur le soutien aux soins primaires. Nous disposons d'un contrat très attrayant avec nos médecins et avec les membres de notre personnel infirmier, qui contribuent à ce que les gens de nos collectivités soient retirés de la liste.

Les chiffres que nous citons datent d'assez longtemps. Nous attendons avec impatience le rapport du Conseil en matière de santé quant à notre situation actuelle. Nous n'en restons pas là. Nous avons hâte de faire inscrire les gens en nombre croissant auprès d'un fournisseur de soins primaires au cours des années à venir. Merci beaucoup.

[Original]

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Je pense que le dernier chiffre du Conseil en matière de santé est de 10 000 nouvelles personnes du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas de médecin de famille. C'est un problème.

J'ai une question pour le ministre de la Santé au sujet des conditions déplorables qui règnent dans nos salles d'urgence et du fait que des patients passent des jours sur des civières dans des corridors, privés de dignité, entourés de gens qui circulent, sans personne qui puisse les déplacer afin qu'ils reçoivent les soins auxquels ils ont tout à fait droit à titre de personnes du Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas la faute des membres du personnel. Ils travaillent certainement très fort. Ils sont assurément de premier ordre. Je veux savoir ce que fait le ministre pour alléger et éliminer le problème de l'attente dans nos salles d'urgence.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je suis reconnaissant de la question. Un de mes proches parents a passé du temps aux urgences, je dirais, très récemment. Je tiens à souligner que la personne en question a reçu d'excellents soins au service des urgences pour un grave problème de santé. Un patient admis au service des urgences, mais qui n'a pas accès aux étages, reçoit tout de même des soins de premier ordre de la part du personnel des urgences. Nous nous efforçons également de rehausser le bien-être de la collectivité de sorte que les gens n'aient pas à se rendre aux urgences.

Pour terminer, j'aimerais revenir sur une question que vous m'avez posée l'autre jour. Oui, l'un de nos hôpitaux a fait l'objet d'une plainte du prévôt des incendies dans les dernières années, mais celle-ci ne portait pas sur le service des urgences. La situation concernait un autre secteur de l'hôpital. Le tout a été rectifié et n'est plus source de préoccupation. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, et merci au ministre de sa réponse. Je ne remettais pas en question la qualité des soins reçus par les gens dans les salles d'urgence. Récemment, un membre de ma famille — plus d'un — a également passé du temps au service des urgences. Vous savez, une membre de ma famille y a passé plusieurs jours. Elle a reçu des soins de premier ordre, les meilleurs possibles. Toutefois, la situation dans nos salles d'urgence est inacceptable. J'aimerais savoir combien d'ailes de nos hôpitaux ne sont pas occupées par des patients en ce moment.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face que je ne sais pas exactement combien d'ailes ne servent pas aux soins cliniques ou sont peut-être utilisées à d'autres fins en ce moment.

Je sympathise réellement. En fait, hier, j'ai été invité à prendre place parmi les personnes attendant aux urgences pendant une longue période. J'ai accepté le défi. Je me rendrai dans l'un de nos services des urgences pour constater comment on se sent vraiment quand on y passe de nombreuses heures. J'ai beaucoup d'empathie pour quiconque doit attendre si longtemps. Nous sommes tous impatients. Ajoutons à cela un problème de santé ainsi que l'âge avancé de beaucoup de personnes en attente dans nos salles d'urgence. Je pense qu'il nous incombe d'essayer d'y être sensibles. Vous savez, nous travaillons déjà d'arrache-pied pour tâcher de garder les gens hors des urgences, mais je pense que nous devons parfois joindre le geste à la parole. Merci.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Je félicite le ministre de s'être engagé à passer du temps... Je sais qu'il a déjà passé du temps au service des urgences dans sa vie antérieure et qu'il sait exactement de quoi il en retourne. J'inviterais tous les parlementaires à signer un accord de non-divulgation et à passer 48 heures aux urgences pour voir exactement ce qui s'y passe. Peut-être pourrons-nous ensuite travailler ensemble pour tenter d'améliorer le tout. Je pense que cela est très important.

Pour en revenir aux ailes inoccupées dans nos hôpitaux et à tous les médecins, membres du personnel infirmier et membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé que nous avons engagés, je veux vraiment savoir combien d'ailes ne sont pas occupées par des patients recevant des soins actifs et si, par l'ouverture de ces ailes, nous pouvons ou non fournir les services dont les gens ont tant besoin, et ainsi alléger en partie les problèmes des services des urgences. J'aimerais également savoir si le ministre a l'intention de se pencher sur la question et quand il fera en sorte que le tout se concrétise. Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, les chiffres que j'ai mentionnés plus tôt... Le personnel infirmier immatriculé et le personnel infirmier auxiliaire autorisé jouent un rôle important quant à la capacité d'ouvrir des ailes. En fait, la dotation en personnel est la raison principale pour laquelle nous n'occupons pas toutes nos ailes. Nous travaillons d'arrache-pied non seulement pour augmenter les effectifs des ailes déjà occupées, mais aussi pour en examiner d'autres que nous pourrions ouvrir. Je dirais au député d'en face que je ne connais pas le nombre d'ailes dans tous nos hôpitaux, dans tous nos établissements, qui ne servent pas à fournir des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

soins actifs. Je pense que la question est importante ; je l'examinerai donc plus avant. Merci pour le défi.

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci. Il semble que les gens de Sussex continuent à se faire embobiner par le gouvernement actuel. Le printemps dernier, ils ont été stupéfaits lorsque le ministre de la Santé a pris la parole à la Chambre et a déclaré que les soins virtuels offerts par Teladoc n'avaient pas ajouté une seule minute aux heures d'ouverture du service des urgences de l'hôpital de Sussex, et que, tout à coup, après quelques mois de fonctionnement, il a mis un terme au projet pilote, qui faisait l'objet d'éloges enthousiastes de la part du personnel infirmier et des patients. Ces derniers n'avaient plus à passer des heures aux urgences à attendre de voir un médecin pour des besoins médicaux ne mettant pas leur vie en danger ; pourtant, le ministre a dit que le tout n'avait aucune utilité.

Il semble maintenant que ce qui est bon pour l'un n'est peut-être pas bon pour l'autre. Il est choquant d'entendre le ministre dire maintenant que le service même dont il affirme qu'il n'est pas suffisamment bon pour Sussex pourrait maintenant l'être pour améliorer la prestation de services aux urgences de l'hôpital à Sainte-Anne-de-Kent. Le même matériel. Les mêmes services virtuels de Teladoc. Comment le ministre explique-t-il le tout aux gens de ma circonscription qui ont été privés des soins virtuels qui soutenaient leur mieux-être?

Leur santé est sûrement importante, elle aussi.

L^{hon.} M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je suis content de prendre la parole sur la question. Pour ce qui est de Teladoc, il faut connaître les conditions nécessaires à son utilisation en soutien aux soins la nuit. Il faut un médecin dans la collectivité qui est en mesure d'être présent.

Nous avons examiné l'utilisation de Teladoc dans d'autres collectivités, comme celle de Grand Manan, qui, comme vous le savez bien, est aujourd'hui située dans une circonscription bleue. Teladoc y fonctionne plutôt bien. Les médecins peuvent rentrer dormir chez eux la nuit tandis que Teladoc contribue à prendre soin des gens de cette collectivité, offrant ainsi des soins 24 heures sur 24. Teladoc fonctionne donc bien quand les conditions nécessaires sont présentes.

À Sussex, Teladoc appuyait les médecins qui travaillaient le jour en les aidant à voir un plus grand nombre de patients de niveau 4 ou 5 ne nécessitant pas de soins actifs. Oui, le service a contribué à alléger le fardeau du médecin qui travaillait le jour, mais il n'a pas ajouté une seule minute de soins la nuit dans la collectivité de Sussex. Merci.

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci, Madame la présidente. Des médecins vivant à Sussex pourraient également être présents durant la nuit et pourraient appuyer... Je sais que le ministre hoche la tête, mais j'en connais deux ou trois. Quoi qu'il en soit, nous en discuterons plus tard.

Le Réseau de santé Horizon a affirmé disposer d'un plan pour rétablir, avant l'été dernier, des heures d'ouverture la nuit aux urgences du Centre de santé de Sussex. Le ministre de la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Santé a rejeté ce plan. On pourrait en conclure qu'il a un plan différent pour rétablir le service 24 heures sur 24 aux urgences de Sussex, mais le silence est total.

Entre-temps, les gens de Sussex continuent d'appeler une ambulance si les choses tournent très mal pour qu'ils puissent être amenés d'urgence à l'Hôpital régional de Saint John. Comme tout travailleur paramédical vous le dira, le problème, c'est qu'aucune ambulance n'attend à Sussex que les choses tournent très mal après 20 h 30, quand le service des urgences ferme ses portes. Quel est le plan du ministre? Je vous en prie, cela fait des mois que je pose la question. Quel est son plan pour rétablir plus d'heures de service aux urgences du Centre de santé de Sussex, qui est très achalandé? Ou le plan a-t-il été oublié, étant donné que vous semblez vous hâter de trouver des solutions pour d'autres régions de la province?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, j'aimerais remercier la députée d'en face de reconnaître l'importance et le travail acharné des médecins qui vivent et travaillent à Sussex. Nous les rencontrons, et ils offrent des propositions.

L'une des mesures que nous prenons est la négociation d'un contrat avec les médecins qui tiennent compte des soins aux urgences, peut-être mieux que nous l'avons fait dans le passé. Voilà ce que nous faisons. Nous comptons sur nos RRS pour continuer à travailler d'arrache-pied à la fourniture de soins 24 heures sur 24 à Sussex. Je n'ai pas supprimé de plans en ce sens. Je les ai soutenus, dans la bonne collectivité, au bon moment. J'ai hâte que nos RRS fournissent des soins 24 heures sur 24 à Sussex, une collectivité qui en a besoin. Merci.

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci, Madame la présidente. J'aimerais vraiment savoir quand Sussex sera la bonne collectivité au bon moment. J'aimerais vraiment le savoir.

Durant la période électorale, le gouvernement actuel a dit qu'il répondrait aux prières des gens de Sussex et qu'il rétablirait en un temps record les services d'urgence 24 heures sur 24. Cela ne s'est pas produit. Il a ensuite éliminé le programme de Teladoc, malgré une rétroaction extrêmement positive de la part des patients, qui étaient vraiment reconnaissants du service.

Les gens attendent encore également la concrétisation d'une autre promesse électorale. En août 2024, dans le cadre de sa promesse de créer 30 nouvelles cliniques de soins offerts en collaboration, la première ministre Holt a affirmé que, si elle était élue, Sussex recevrait l'une des premières cliniques, qui ouvrirait avant la fin de 2025. Nous avons vu des séances de photographie partout ailleurs, mais nous n'avons rien vu jusqu'à maintenant pour Sussex. Le délai arrive à échéance le mois prochain, Madame la présidente.

Je suis à peu près certaine de connaître la réponse, mais je veux l'entendre du ministre de la Santé. Les gens de Sussex auront-ils, au moins d'ici à la fin de 2025, la nouvelle clinique de soins offerts en collaboration qui leur a été promise, étant donné qu'ils se retrouvent le bec à l'eau dans tellement d'autres domaines?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, la députée d'en face a raison. Sussex figure sur notre liste. En fait, Sussex occupe sur notre liste une position qui fait en sorte qu'elle a déjà une forme de clinique de soins offerts en collaboration, soit la clinique de Médecine familiale Nouveau-Brunswick. Nous attendons un peu pour savoir en quoi consistera notre nouveau contrat avec les médecins afin de déterminer s'il est approprié pour eux, en tant que groupe, de se joindre à une clinique de soins offerts en collaboration.

Nous avons attendu, car les médecins ont attendu de constater les mesures que nous prenons pour améliorer les soins primaires. Nous prenons de telles mesures, et les médecins passeront au vote cette semaine. Nous espérons obtenir des résultats positifs, que nous communiquerons ensuite aux médecins à Sussex pour qu'une clinique de soins offerts en collaboration soit mise sur pied, comme l'a promis notre gouvernement. Merci beaucoup.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

M^{me} S. Wilson (Albert-Riverview, PC) : Madame la présidente, ma question et mes suivis aujourd'hui portent sur les conflits d'intérêts et les apparences de conflits d'intérêts des Libéraux. Hier, au cours de la période des questions, nous avons consacré un certain temps à discuter des conflits d'intérêts et des apparences de conflits d'intérêts. Il semble que, chaque fois que nous avons un gouvernement libéral, le sujet revient sur la place publique. Je m'attends à ce que nous discutions de tels conflits tant et aussi longtemps que le gouvernement actuel sera au pouvoir. Le ministre de la Sécurité publique a parrainé un projet de loi intitulé *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*. Même si nous sommes plutôt favorables à ce projet de loi et estimons qu'il représente un bon pas en avant pour les brasseries, vineries et distilleries artisanales de notre province, j'ai tout de même une question simple : Combien de ministres se sont récusés de discussions portant sur le projet de loi en raison de conflits d'intérêts?

[Original]

L'hon. M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Merci beaucoup de la question. Elle est très importante. Lorsque nous avons pensé au projet de loi, nous voulions aider les gens du Nouveau-Brunswick et nos producteurs. Les portes sont ouvertes dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick à toutes les provinces. Il s'agit d'un sujet dont notre première ministre a parlé à Ottawa lorsqu'elle y était avec les autres premiers ministres provinciaux.

Lorsque nous parlerons de la *Loi sur la réglementation des alcools*, il sera très important pour nous de poser des questions qui aideront les producteurs de la province. Un certain ministre s'est récusé de la discussion lorsqu'il était temps d'en discuter. Ainsi, voilà la réponse à la question : un ministre s'est récusé de la discussion. Merci beaucoup, Madame la présidente.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[*Traduction*]

M^{me} S. Wilson (Albert-Riverview, PC) : Madame la présidente, l'ancien premier ministre libéral et ancien patron de l'actuelle première ministre avait adopté une ligne dure à l'égard des apparences de conflits d'intérêts. Je sais que la première ministre n'aime pas qu'on lui rappelle qu'elle était la subalterne du premier ministre Brian Gallant au sein du gouvernement libéral précédent, mais il s'agit d'un fait. Je sais que la première ministre n'aime pas qu'on la compare à son ancien patron en ce qui a trait à ses compétences à titre de première ministre. Je peux assurer à la première ministre que, en matière de gestion d'apparences de conflits d'intérêts, elle n'est pas Brian Gallant.

Madame la présidente, ma question à la première ministre est simple et claire : Comment justifie-t-elle sa prétention à la responsabilité et à la transparence lorsqu'elle ne fait absolument rien dans le dossier des apparences de conflits d'intérêts? Son ancien patron ne badinait pas à cet égard. Pourquoi ne suit-elle pas son exemple?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Par votre entremise, Madame la présidente, je remercie la députée d'en face de la question. Je trouve la teneur de la question intéressante, de même que la mention d'anciens premiers ministres, car je suis à peu près certaine qu'aucun parlementaire de l'autre côté de la Chambre ne veut être comparé à son ancien premier ministre. Eh bien, peut-être en verrons-nous un ou deux dans l'avenir.

Notre gouvernement a très clairement pris position sur la question. Lors du tout premier jour de l'exercice de notre mandat, chaque membre de notre équipe a suivi le processus consistant à déclarer tout conflit d'intérêts au commissaire à l'intégrité, soit de remplir les documents pertinents, de faire en sorte qu'ils soient examinés et de recevoir l'autorisation d'agir dans la mesure de ses pouvoirs. C'est ce que nous avons fait. Les récusations sont monnaie courante. Nous disposons d'une fantastique équipe de ministres qui sont très engagés dans leurs collectivités et dans la province. Ils travaillent nuit et jour et mettent tout leur cœur, leur âme et leur esprit au service des gens du Nouveau-Brunswick. Il s'agit de l'équipe politique la plus forte qu'ait jamais connue la province.

M^{me} S. Wilson (Albert-Riverview, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Vous savez, la première ministre voudrait peut-être se comparer à notre premier ministre, l'ancien premier ministre, en ce qui a trait à la responsabilité financière. Le gouvernement actuel semble prendre les apparences comme guide, comme bouclier et comme épée — comme substitut aux résultats. Voilà pourquoi le fait de permettre les apparences de conflits d'intérêts semble inhabituel. En toute justice pour la première ministre, le premier ministre Gallant a mis deux semaines à résoudre l'apparence de conflit d'intérêts de l'époque. La première ministre actuelle a donc un peu de temps devant elle pour respecter la norme établie par son ancien patron.

Ma dernière question aujourd'hui est la suivante : La première ministre a-t-elle consulté l'ancien premier ministre libéral pour qu'il la guide et lui prodigue des conseils au sujet des apparences de conflits d'intérêts? Si la réponse est non, pourquoi ne l'a-t-elle pas fait?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Je suis reconnaissante de... En fait, je ne suis pas certaine si je suis reconnaissante de la question, car je crois que cette salle devrait être un endroit où nous posons les questions auxquelles les gens du Nouveau-Brunswick veulent les réponses.

Je suis certaine que les gens du Nouveau-Brunswick veulent savoir ce que nous faisons pour assurer l'abordabilité et pour aider notre province à résoudre les problèmes économiques avec lesquels nous sommes aux prises.

Hier, j'ai assisté au banquet de l'entreprise de l'année du Conseil économique du Nouveau-Brunswick afin de célébrer les personnes qui travaillent fort pendant que nous traversons une période difficile du point de vue économique.

La veille a été tenu le gala de Jeunes Entreprises du Nouveau-Brunswick. Nous travaillons ensemble à faire croître notre économie afin que les gens du Nouveau-Brunswick aient de bons emplois bien rémunérés et puissent vivre ici. Notre gouvernement travaille à améliorer la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick. Nous n'entendons aucune question des parlementaires du côté de l'opposition parce que nous accomplissons le travail de façon transparente sans qu'il y ait de conflit d'intérêts...

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. J'aimerais revenir sur l'une des réponses du ministre de la Santé. Quand j'ai posé une question au sujet des 10 000 personnes qui se sont ajoutées à la liste d'attente des patients, il a dit : Eh bien, il y a 10 000 personnes de plus au Nouveau-Brunswick.

Eh bien, j'ai vérifié les faits, Madame la présidente. Au cours du premier trimestre de 2025, il y a eu une perte nette de 101 personnes. Le ministre de la Santé voudrait peut-être rectifier ses propos et dire réellement à la Chambre, ainsi qu'aux gens du Nouveau-Brunswick, pourquoi 10 000 personnes se sont ajoutées à la liste d'attente. Je peux lui fournir des raisons : Des médecins s'en vont, des membres du personnel infirmier s'en vont, le système s'effondre, et plus de gens attendent un médecin.

Voilà là les faits. Voilà les chiffres. Ce ne sont pas nos chiffres. Ce sont les chiffres, Madame la présidente. Il y a 10 000 personnes de plus sur la liste ; pourtant, les parlementaires d'en face disent qu'ils retirent des gens de la liste. Le ministre de la Santé se doit de résoudre cette équation pour nous. Il y a eu une perte nette de 101 personnes, mais il y a 10 000 personnes de plus sur la liste d'attente. Le ministre peut-il expliquer pourquoi nous allons dans la mauvaise direction? Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais au député d'en face qu'il y a 84 nouveaux médecins — ils ne s'en vont pas. Un total net de 214 nouveaux membres du personnel infirmier immatriculé ne représente pas une diminution, et il y a 201 membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé. Il s'agit là de 499 nouveaux fournisseurs de soins de santé. Il ne s'agit pas d'une perte.

Madame la présidente, les gens oeuvrant dans le domaine des soins de santé ne quittent pas le Nouveau-Brunswick. Ils s'installent ici. Nous disposons d'un bon contrat avec le personnel infirmier. Nous aurons un bon contrat avec les médecins. Les médecins d'autres provinces, notamment le Québec, s'intéressent à nous. Ils s'inscrivent et appellent nos collègues. Nous connaissons une augmentation nette du nombre de fournisseurs de soins de santé dans l'ensemble. Le tout ne fera que s'améliorer. Merci beaucoup.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Une fois de plus, aucune réponse n'est donnée. Les chiffres en question indiquent très clairement — très clairement — que nous allons dans la mauvaise direction. Le ministre peut parler des médecins et des membres du personnel infirmier qui sont recrutés, mais le tout ne fonctionne pas, car il y a plus de personnes sur la liste d'attente.

Je donne aux parlementaires du côté du gouvernement l'occasion d'expliquer la situation. S'ils peuvent fournir une bonne raison, les gens du Nouveau-Brunswick comprendront peut-être. S'ils ne font que dire : Eh bien, voici nos notes d'allocution ; nous nous y tiendrons et ne donnerons pas réellement aux gens du Nouveau-Brunswick l'assurance que nous examinons de près les véritables raisons de l'augmentation de 10 000 personnes... Nous savons que c'est parce que des médecins partent à la retraite. Nous savons que des médecins s'en vont. Il faut le dire. Il faut dire aux gens : Nous savons qu'il y a 10 000 personnes de plus, et nous ferons mieux.

Voilà pourquoi nous sommes ici chaque jour, Madame la présidente. Ce n'est pas pour citer des chiffres qui ne produisent manifestement pas les résultats dont les gens ont besoin. En six mois, 10 000 personnes se sont ajoutées à la liste d'attente, et il y a eu une perte nette d'habitants dans la province. Pourquoi allons-nous dans la mauvaise direction?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je vais parler le plus simplement possible afin que le tout soit clair pour le député d'en face. En matière de soins de santé, le gouvernement actuel réussit mieux que le gouvernement précédent. Nous avons retiré 10 000 personnes de la liste d'attente pour des soins de santé. À l'heure actuelle, 10 000 personnes de plus du Nouveau-Brunswick ont accès à un médecin ou à une infirmière praticienne pour des soins de santé primaires dans des cliniques aux quatre coins de la province. Ces personnes reçoivent aujourd'hui de meilleurs soins, et c'est plus que ce qu'a accompli le gouvernement précédent.

Savez-vous quels autres résultats sont supérieurs à ceux du gouvernement précédent? Nos résultats en matière de recrutement. Nous avons ajouté un total net de 84 nouveaux

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

médecins au cours de l'année de notre mandat qui vient de s'écouler, c'est-à-dire 30 % de plus que ce que les gens d'en face ont pu réaliser lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Nous avons amélioré les soins de santé pour les gens du Nouveau-Brunswick, et nous ne cesserons pas de le faire, car nous avons établi des cibles très claires. Nous mettons sur pied des cliniques de soins offerts en collaboration. Nous réalisons la prise en charge de patients au Nouveau-Brunswick. Voilà en quoi consiste le fait de faire mieux.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.